

Pouvoir d'emprunt—Loi

Et la collaboration? Je voudrais lire un passage d'un article d'un journal d'Ottawa car je sais que beaucoup de députés d'en face ne lisent même pas les journaux locaux. Le 22 mai 1980, le *Journal* d'Ottawa publiait un éditorial intitulé «Les barils de la collaboration». J'aimerais en citer un passage car je le trouve significatif. Le voici:

Puisqu'il est tellement question du différend qui oppose l'Alberta au gouvernement fédéral à propos des questions énergétiques, on serait porté à croire que l'Alberta n'a rien ménagé pour nous rendre la vie difficile. En fait, depuis un an, elle a fait le contraire. Pendant que certains négociaient, d'autres pratiquaient la collaboration.

Alors que les approvisionnements de pétrole international restent très incertains, l'Alberta consentait sans faire de bruit à accroître de 15 p. 100 sa production de pétrole même si ses réserves conventionnelles ont baissé rapidement l'an dernier. Cette décision a permis à l'est du Canada d'échapper à une pénurie presque certaine pendant l'automne et l'hiver.

De même, notre pays a pu éviter un déficit de près d'un demi-milliard de dollars en substituant le pétrole albertain au pétrole importé qui nous coûte presque deux fois plus cher. Mais pendant ce temps les réserves de l'Alberta facilement exploitables ont baissé à 4,7 milliards de barils et on se rapproche du jour où il ne sera plus possible de produire 1,4 million de barils par jour.

Voici une note importante:

Le gouvernement de l'Alberta a le droit incontestable de restreindre sa production pétrolière pour assurer l'approvisionnement futur de ses propres citoyens. On pourrait soutenir qu'il serait dans l'intérêt de tous de ralentir l'exploitation des réserves conventionnelles car si on accroît la production actuelle, c'est notre autosuffisance future qui est menacée.

Dernièrement, l'Office de conservation des ressources énergétiques a publié un rapport où il était annoncé que la capacité de production fléchira à un million de barils par jour l'année prochaine et à 966,000 barils par jour en 1982. Les prévisions révèlent que la capacité de production de brut classique aura diminué à 688,000 barils par jour d'ici 1985 et à 377,000 barils par jour d'ici 1990. En fait, cette ressource s'épuise rapidement. Quand le ministre de l'Énergie a comparé les tactiques de l'Alberta à celles du mouvement séparatiste du Québec, j'ai trouvé ses propos offensants et je ne crois pas que ce soit très patriotique de sa part.

Le gouvernement de l'Alberta a parfaitement le droit d'insister pour obtenir une entente équitable—un prix réaliste pour ses ressources énergétiques. Il a parfaitement droit à sa part légitime des revenus. Ce n'est certainement pas faire preuve d'un manque de patriotisme que de défendre cette position. En fait, c'est dans l'intérêt même de la province, du point de vue de la constitution, et dans l'intérêt du Canada. Comme je l'ai signalé, cette ressource s'épuise rapidement. Si les rôles étaient renversés, le gouvernement fédéral aurait certainement adopté la même attitude.

Il ne faut pas nous laisser aveugler par le fait que nous étudions simplement le prix à lui seul. Le secret réside dans la sécurité de l'approvisionnement et dans la capacité de nous adapter à d'autres formes d'énergie et de mettre en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement afin de devenir autosuffisants en matière de combustibles fossiles. L'Alberta est disposée à faire sa part. Elle est disposée à partager ses ressources, elle l'a déjà fait et continuera dans ce sens. Je dois insister sur le fait que l'entente conclue par notre gouvernement et celui de l'Alberta était dans le plus grand intérêt du Canada, de l'Alberta, de la région et de tous les Canadiens; elle l'est d'ailleurs encore, et nous pouvons donc continuer à élaborer les objectifs exposés et énoncés dans le discours du trône et à chercher à les atteindre, à assurer la sécurité de notre approvisionnement, à en prendre notre parti et à affronter les problèmes, et non pas à nous retrancher derrière des

supercheries politiques qui embarrassent le gouvernement en ce moment.

Une voix: Ravalez votre fierté.

M. Mazankowski: Pour quelle raison le gouvernement ne ravale-t-il pas sa fierté et ne s'attèle-t-il pas à la tâche? Il devrait conclure l'entente afin de continuer d'édifier le pays, de mener de l'avant nos projets et de créer des emplois en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique—dans tout le Canada. Voilà la prière que j'adresse aux députés d'en face. J'espère qu'ils m'entendent.

Des voix: Bravo!

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, à l'origine, je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur ce bill C-30 visant à accorder un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 12 milliards de dollars au gouvernement fédéral pour l'année financière 1980-1981. Toutefois, je trouve qu'il est de mon devoir d'intervenir une deuxième fois. J'ai déjà parlé de cette mesure législative à l'étape de la deuxième lecture et je voudrais en dire quelques mots maintenant que nous en sommes à la troisième lecture. J'espère néanmoins qu'il sera adopté ce soir.

Je crois comprendre qu'on nous pousse dans le dos parce que le gouvernement est fauché. Il n'a pas suffisamment d'argent pour gérer notre pays. L'autre chose qui m'incite à intervenir en troisième lecture, c'est le fait que le gouvernement libéral était si pressé de faire adopter cette mesure législative qu'il a proposé une motion pour clore le débat et donc écourter l'étude en deuxième lecture. S'il a agi ainsi, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est gêné de devoir emprunter 12 milliards de dollars pour gérer le pays. Deuxièmement, il est fauché et il a besoin d'argent. En fait, notre pays est en faillite.

● (2040)

C'est attribuable, notamment à des dépassements des coûts des logements que la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne peut pas payer—le ministre responsable de cette société l'a bien prouvé lorsque la province de la Saskatchewan avait demandé des fonds pour payer des dépassements de coûts dans la construction de logement dont était chargée la Saskatchewan Housing Corporation avec l'aide de la Société. En fait, je vous dis que ce gouvernement fédéral ne pouvait pas payer à la province de la Saskatchewan l'argent qu'il lui devait et, par conséquent, la Saskatchewan Housing Corporation se voit dans la situation gênante de ne pas pouvoir payer certains des entrepreneurs qui ont aidé à construire des logements en Saskatchewan. Si on accorde au gouvernement le pouvoir d'emprunt ou les 12 milliards de dollars, j'espère que le ministre se souviendra de cela; j'espère qu'il tiendra compte de ce que nous disons depuis des années à la Chambre et, puisqu'il est ici ce soir, qu'il veillera à ce que l'on remette à la Saskatchewan Housing Corporation la somme qu'on lui doit pour qu'elle puisse s'acquitter de ces dettes.

Monsieur l'Orateur, je signale également des questions qui intéressent directement ma circonscription, notamment celle de l'école de la Réserve de Thunder Child, approuvée par le ministère des Affaires indiennes il y a quelque cinq années; le Conseil du Trésor demande au ministère des Affaires indiennes de reformuler des propositions et le ministère s'en remet à la réserve. A l'heure qu'il est, l'école de la Réserve de Thunder